



Impossibilité de faire assurer un emprunt

Par **Gobio Robert**, le **22/01/2018** à **15:56**

Bonjour,
ma compagne et moi avons signé un compromis de vente le 19 octobre dernier pour acheter une maison.

Le 22 novembre j'ai été victime d'un AVC.

Il est impossible de faire assurer notre crédit car aucun assureur n'accepte mon dossier médical, et nous ne pouvons bénéficier de la convention AERAS car notre emprunt dépasse le seuil maximum.

Nous avons demandé un délai supplémentaire à la propriétaire (la date de signature étant fixée initialement au 6 janvier) qui nous l'a accordé, mais jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé de solution viable pour mener notre projet à bien.

Avons nous des recours pour obtenir l'assurance et l'emprunt ?

Si ce n'est pas le cas, pouvons nous récupérer le montant de l'indemnité d'immobilisation versé au notaire au moment de la signature du compromis ?

Merci pour vos réponses